**Procès-verbal Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Août 2007**

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 18h10, sous la présidence de M. Patrick WERNER, Vice-Président, mandaté à cet effet par le Conseil d'Administration.

Trois points sont à l'ordre du jour :

* Organisation de l'Association
* Présentation des travaux sur le Plan Local d'Urbanisme
* Vie de l'Association (activités et projets)

1. **Organisation de l'Association**

A la suite de la démission inopinée du Président et de la Secrétaire, tant de leurs fonctions au sein du Bureau que de leurs mandats d'administrateur, à l'ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 août 2007, Patrick WERNER remercie Maître Bernard POUJADE, administrateur le plus ancien et Laurent THEVENOT, Vice-Président, d'avoir conduit le déroulement de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Celle-ci a pu ainsi délibérer des différents points à l'ordre du jour.

Il indique que, depuis cette AG, le Conseil de l'Association a travaillé très activement puisque deux réunions de Conseil ont été tenues, le 3 août 2007 pour traiter de l'organisation de l'Association et convoquer l'AGE du 18 août et le 14 août 2007 pour préparer cette AGE.

Il rappelle aux sociétaires la composition du Bureau et du Conseil suite aux démissions et renouvellements intervenus :

Laurent THEVENOT, Vice-Président,

Patrick WERNER, Vice-Président,

Christine THORAL-PAUL, Trésorière,

Isabelle PINEAU-LEPINE, Administrateur,

Hélène MARTEL-MASSIGNAC, Administrateur,

Patrick NODE-LANGLOIS, Administrateur,

Maître Bernard POUJADE, Administrateur.

Enfin, il rappelle que Françoise CHADENET est Vice-Présidente d'Honneur.

La démission de deux administrateurs ouvre la voie à l'élection de nouveaux administrateurs.

Le Conseil examinera les candidatures, dont certaines ont déjà été portées à sa connaissance, dans les prochains mois afin de proposer de nouveaux administrateurs à une prochaine AG.

Le Conseil élira un nouveau Président lorsqu'il aura trouvé un candidat disponible et compétent.

Dans cette attente, le Conseil tenu le 3 août 2007 a décidé que l'Association serait administrée par le Bureau et le Conseil d'Administration sous la houlette des Vice-Présidents.

D'ores et déjà, l'Association est donc en complet état de marche, ce qui est essentiel compte tenu des échéances importantes pour l'avenir de Megève que constituent le PLU et l'élection municipale de mars 2008.

1. **Présentation des travaux sur le PLU**

Patrick WERNER insiste sur l'importance capitale que revêt le PLU pour l'avenir de Megève. Il se réjouit qu'à la suite de l'appel lancé lors de l'AG du 2 août, de nombreuses contributions écrites et orales aient été adressées au Conseil d'Administration, contributions très intéressantes, souvent convergentes et rejoignant les positions du Conseil.

Le Conseil d'Administration tenu le 14 août a élaboré un projet de note de synthèse sur le PLU, conformément à la proposition approuvée par l'AG du 2 août.

Cette note de synthèse, enrichie par les débats de l'AG de ce jour, sera adressée d'ici fin août au commissaire-enquêteur désigné pour l'enquête publique sur le projet du PLU.

Patrick WERNER précise que les travaux du Conseil ont été menés dans la droite ligne fixée par Alain PINEAU, fondateur de l'Association : défendre l'environnement et le cadre de vie à Megève et Demi-Quartier, cela en toute indépendance et sans complaisance, mais dans le respect de nos interlocuteurs, municipaux ou privés.

Puis il entre dans le vif du sujet des conclusions du Conseil sur le projet du PLU. Celles-ci sont présentées en quatre points :

1. *Sur le déroulement des opérations*

L'Association ne peut se satisfaire des conditions, très défaillantes, dans lesquelles l'information a été délivrée aux habitants et associations et dont la concertation a été conduite

A aucun stade du processus, les observations formulées et surtout les questions posées n'ont été suivies d'effet.

1. *Sur la conception générale du PLU*

On doit tout d'abord relever une profonde incompréhension de ce que doit être un PLU tel que les textes le prévoient.

L'actuel projet apparaît comme une simple adaptation de l'actuel Plan d'Occupation des Sols (POS) et est décrit comme un document "" transitif "" !

Or un PLU doit être un document prospectif et stratégique, qui repose sur des axes forts et clairs, sur une vision du futur à long terme de Megève.

Tel n'est pas le cas de ce projet de PLU qui apparaît à courte vue et à contre temps (effets du changement climatique, par exemple).

Par ailleurs, ce PLU privilégie la densification des constructions et un rythme de développement rapide.

Il en résulte des risques forts pour l'environnement et le cadre de vie, un choix contestable du "" tout voiture "" et la reprise, encore accentuée, de tous les projets contestés du POS de développement des voiries (en particulier création des routes du Tour aux Perchets, de deux viaducs sur le Glapet et le Planay, desservant les Mouilles et arrivant au pied du Calvaire, d'une route Mont d'Arbois-Le Gollet, etc).

Enfin, ce projet de PLU affiche une contradiction flagrante entre les objectifs affichés et les projets concrets prévus.

Ceux-ci ne sont aucunement justifiés dans le projet.

En résumé, le projet de PLU ne correspond pas aux exigences du Code de l'Urbanisme et des lois en vigueur et ses partis pris ne répondent pas à la défense de l'environnement du cadre de vie qui est la vocation de l'Association.

1. *Sur le contenu du PLU*

L'Association tient à manifester son désaccord sur un certain nombre de points précis :

* La densification urbaine.

L'Association n'est pas opposée à un développement raisonnable, maîtrisé et respectueux de l'environnement.

Elle est même favorable à la construction de logements aidés ou intermédiaires permettant de maintenir sur place des habitants permanents ou des saisonniers réguliers.

Megève se vide en effet des mégevans compte tenu des prix des logements, ce qui est malsain sur la durée.

Mais, outre le fait qu'il y a d'autres modes de développements que la construction à tout va d'immeubles aux volets clos et aux "" lits froids "", tels que la recherche de fréquentation plus forte et étalée sur plusieurs saisons, la priorité absolue doit être la préservation de l'environnement, sans laquelle il s'agit d'une politique à très courte vue.

C'est pourquoi l'Association est opposée aux "" opérations d'ensemble "" listées dans le PLU, qui portent gravement atteinte à l'environnement (le Glermaz, le Tour).

Elles concernent souvent la création d'hôtellerie de luxe dont la justification économique est hasardeuse et qui risquent donc de se voir transformées, comme ce fut déjà le cas, en appartements. Compte tenu des aléas économiques, qui ne garantissent pas la destination hôtelière sur la durée, l'Association est d'ailleurs opposée à ce que des dérogations sur les volumes de construction soient accordées aux constructions hôtelières, comme le prévoit le projet de PLU.

Enfin, sur les 33 "" emplacements réservés "" par le PLU, 23 concernent des projets routiers ; des élargissements de multiples voies existantes sont également prévus.

Ces projets, qui ne font l'objet d'aucune justification, sont essentiellement liés à la valorisation foncière qu'apporte le développement de nouvelles constructions.

En tant que telles d'une part, en tant qu'outil de densification et de multiplication des constructions d'autre part, ils ne sont donc pas acceptables.

Et cela d'autant plus qu'ils ne sont étayés par aucun plan de déplacement cohérent et que l'Association considère que le sujet majeur à traiter est le débouché des routes existantes (Mont d'Arbois, Rochebrune) sur la route nationale 212.

* L'affaiblissement de la protection des sites naturels.

L'Association est en désaccord avec tout ce qui contribue à cet affaiblissement, tel que par exemple l'abandon dans le PLU des espaces boisés classés.

Mais surtout elle manifeste son opposition formelle aux atteintes multiples portées à des sites "" emblématiques "" tels que le Calvaire, seule promenade sans voiture accessible à tous depuis le centre-ville.

C'est pourquoi elle demande avec force que soit mis fin à toute constructibilité des terrains bordant le Calvaire, et cela du haut en bas de la promenade. Elle demande qu'au-delà de l'actuelle inscription des seules chapelles à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, soit entreprise une démarche de classement du site dans son ensemble.

En outre, elle demande à la Commune d'examiner toutes les conséquences dommageables du futur programme immobilier "" les balcons de Megève "" (co-visibilité, passage de la piste de ski Mont d'Arbois/Centre-Ville, dommages causés à l'environnement et au site du Calvaire, etc.).

1. *Propositions de l'Association*

Au-delà de la critique, les Amis de Megève se veulent une force de proposition constructive.

Ces propositions s'ordonnent autour de trois axes :

* La demande d'un moratoire dans le procédure du PLU et de son approbation.

Il est indispensable, en effet, qu'un document de cette importance pour l'avenir de Megève, de ses habitants et de ceux qui aiment ce lieu soit le fait d'une nouvelle municipalité, issue des élections de mars 2008, élue sur une nouvelle politique pour Megève.

Ceci permettrait en outre de remédier, au moins en partie, aux défaillances soulignées dans l'information et la concertation sur le projet.

- Des propositions pour préserver la qualité de l'environnement et du cadre de vie à Megève.

Ceci passe par la maîtrise du rythme et des modes de développement.

Il faut voir à long terme, ne pas se focaliser seulement sur la saison d'hiver, réfléchir à utiliser et à valoriser au maximum les atouts de Megève (les équipements, l'eau, la moyenne montagne) L'Association suggère de préserver et de mettre en avant le caractère de village alpin de Megève, ce qui passe par le maintien d'un véritable village avec des commerces et des activités impliquant les mégevans, une agriculture et la préservation des espaces naturels existants.

* La nécessité d'une vraie réflexion sur les priorités en matière de transports et de voirie.

Les ressources financières étant, par définition, limitées, il convient d'avoir une vraie réflexion sur ces sujets : liaisons piétonnes, navettes, liaisons avec les gares, mais plus encore, place de la voiture, moyens de transports alternatifs (comme dans d'autres stations haut de gamme des Alpes), parcs de dissuasion, drainage du trafic automobile en transit.

Pour cela, des études sérieuses doivent être menées, qui dépassent le "" rafistolage "" et voient à long terme.

A ce titre, l'Association considère que la priorité en matière de voirie, doit être la mise en souterrain de la route nationale pour la traversée de Megève. Cela apporterait sécurité et fluidité du trafic, y compris sur les routes qui arrivent sur la RN, et améliorerait le site et la qualité de vie.

A l'issue de cet exposé, le débat de fond s'engage avec les participants à l'AG. Il en résulte une adhésion quasi unanime aux orientations présentées, chacun mettant l'accent sur tel ou tel des points abordés, ainsi qu'une satisfaction générale devant l'important travail de fond réalisé par le Conseil, qui illustre les propos tenus par le Président de séance sur le caractère vivant et actif de l'Association.

En conclusion, le Président de séance et Maître POUJADE apportent d'ultimes précisions.

* Sur la suite de la procédure du PLU, il convient de faire le maximum de dépositions auprès du commissaire-enquêteur d'ici fin août.

Puis le commissaire-enquêteur élaborera son rapport et rendra son avis

Cet avis ne lie pas la Commune, qui arrêtera ensuite définitivement le PLU.

Une intervention du Préfet peut s'insérer dans la procédure.

Une fois le PLU approuvé par la Commune, celui-ci peut faire l'objet d'un recours.

Patrick WERNER indique l'intention de l'Association de déposer un recours si le PLU est approuvé dans des conditions qui ne conviennent pas à l'Association au regard des textes d'urbanisme en vigueur.

L'Association dispose des ressources financières nécessaires.

Elle compte désigner prochainement un avocat spécialisé pour prendre en mains ce dossier, à toutes fins utiles.

* Une information sur les positions de l'Association à propos du PLU sera faite aux sociétaires par voie écrite et sur le site Internet des Amis de Megève afin de maintenir et d'alimenter la mobilisation de chacun sur ce sujet capital.
* Afin de peser sur les choix de la Commune, il est rappelé tout l'intérêt qu'il y a à s'inscrire sur les listes électorales à Megève avant le 31 décembre.

1. **Vie de l'Association :**

Activités, projets :

Outre le PLU, qui est actuellement le point le plus important de l'activité de l'Association, les projets et activités envisagés sont récapitulés par Patrick NODE-LANGLOIS.

Ils concernent :

* l'organisation de promenades en montagne sous la conduite d'un guide de moyenne montagne qui est aussi guide du patrimoine.

Des promenades de divers niveaux peuvent être envisagées avec un repas ;

- l'organisation d'un dîner pour les sociétaires et leurs invités, à l'image de ce qui avait été fait au Cintra il y a deux ans, pour les trente ans de l'Association ;

- la tenue d'une conférence, comme ce fut le cas cette année avant l'AG par un glaciologue.

Ces propositions, qui témoignent de l'activité de l'Association, sont accueillies favorablement par les participants à l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le Conseil d'Administration